

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance extraordinaire qui aura lieu le **5 août 2024, à 10h**, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 495, 3^e Avenue (lot 2 134 482 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment, une marge de recul latérale de 0,00 mètre, et ce, bien que la Grille des normes d'implantation (9B/38B) visant la zone R-338 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, une marge de recul latérale minimale de 2.0 mètres.
- Permettre, pour un bâtiment, une somme des marges latérales de 0,00 mètre, et ce, bien que la Grille des normes d'implantation (9B/38B) visant la zone R-338 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, une somme des marges latérales minimale de 2.0 mètres.
- Permettre, pour un bâtiment trifamilial, un maximum de trois (3) accès au terrain, et ce, bien que l'article 4.14.3 b) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, pour le type d'usage principal trifamilial, un nombre d'accès maximal d'un (1).
- Permettre l'interruption de la bande de verdure non adjacente à une rue afin d'aménager deux (2) cases de stationnement, et ce, bien que l'article 4.1.3.1c) i) du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoit qu'une bande de verdure non adjacente à une rue soit aménagée en continu le long de toutes lignes de terrain non adjacente à une rue;

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce **19 juillet 2024**.

Ann Tremblay
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine